

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents:

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

OBJET : Subvention du budget Commune au budget annexe multi accueil « Leï Nistoun »
pour 2023

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu la délibération n°2023-036 en date du 30 mars 2023, relative à l'adoption du budget primitif 2023
du Multi-Accueil « Leï Nistoun » ;

Considérant que le budget primitif 2023 du multi accueil « Leï Nistoun » a été équilibré par une
subvention communale de 192 500 €,

Considérant qu'au vu des dépenses et recettes réalisées à ce jour et à venir d'ici la fin de l'année,
il convient d'allouer une subvention d'équilibre de 150 000 € du budget principal de la commune au
budget annexe du multi accueil « Leï Nistoun », somme qui correspond au déficit 2023 constaté à
ce jour.

Le rapporteur précise que la subvention versée en 2022 s'élevait à 101 800 €. L'augmentation de la
subvention par rapport à l'année précédente provient du fait que l'exercice comptable de 2021 a
dégagé un excédent de 45 402,54 €, somme qui a été reprise sur le budget primitif de 2022.

Au vu du compte administratif 2023, dans lequel sera constaté le résultat de l'exercice, un reliquat
de subvention sera éventuellement versé en cas de déficit plus important.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

VERSE une subvention du budget principal 2023 de la commune au budget annexe du multi accueil
« Leï Nistoun » d'un montant de 150 000 €,

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget primitif 2023 de la commune, et la recette correspondante à l'article 74741 du budget primitif 2023 du multi accueil « Leï Nistoun ».

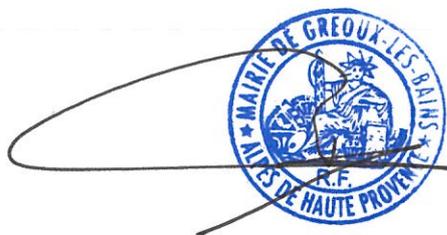
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,
Le **20 DEC. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **20 DEC. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Nicole VENTEUX